

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE  
de  
La Fare-les-Oliviers**

N° 2023\_2\_3

**Objet : COMPTE ADMINISTRATIF  
2022 - CCAS**

**VOTE :**

**Retrait de Mr le Président**

**Pour l'ensemble des sections et des  
chapitres**

**UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil d'Administration du Centre

Communal d'Action Sociale de la

Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 14 avril 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 14 avril, à 16 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, dûment convoqué conformément à l'article 48 de la Loi du 5 avril 1884, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Carine WECKERLIN**.

Etaient présents :

Mr GUIROU Olivier,  
Mme WECKERLIN Carine,  
Mme BARATA Silvia,  
Mme BAUMANN Claude,  
Mme CHAUVIN Anny,  
Mr DUMETZ Jean-Philippe,  
Mme GIRAUD Alberte,  
Mme PAUL Jany,  
Mme DAHMAN Hinda,  
Mme MERZOUGUI Noura,

Absents :

Mme ROSMARINO Laurence,  
Mr CASTELLO Patrick.

Absents donnant pouvoir :

Mme MOREL Anne marie à Mme BARATA Silvia

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine –  
Responsable du CCAS

## Compte Administratif 2022 - CCAS

En application de l'article L. 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration exerce un contrôle similaire sur les écritures du Président et celles du Comptable et doit arrêter, au cours d'une même séance, le Compte Administratif de Monsieur le Président et le Compte de Gestion de Monsieur le Comptable Public.

Monsieur le Président se retire de la séance du Conseil d'Administration pour ce point de l'ordre du jour, pour lequel il est remplacé par Mme WECKERLIN, Vice-Présidente, en qualité de Président de séance.

Le Compte Administratif 2022 présente des résultats de clôture conformes au Compte de Gestion 2022 :

☞ avec un excédent de : 36 836,56 € se décomposant comme suit :

- Fonctionnement	23 795,66 €
- Investissement	13 040,90 €

Aucun reste à réaliser en dépenses comme en recettes sur l'exercice 2022.

Après que le Président se soit retiré de la séance, le Conseil d'Administration est invité à se prononcer par un vote sur l'adoption du Compte Administratif pour l'exercice 2022.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31

- **APPROUVE** le compte Administratif du CCAS pour 2022 ;

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumé ci-après :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2021		10 097,82 €		33 813,67 €		43 911,49 €
Résultat de l'exercice 2022		2 943,08 €	10 018,01 €		7 074,93 €	
Résultat de clôture 2022		13 040,90 €		23 795,66 €		36 836,56 €
Restes à réaliser						
Résultat définitif 2022		13 040,90 €		23 795,66 €		36 836,56 €

La vice-Présidente

Carine WECKERLIN



La secrétaire de séance

Sandrine MIQUELAJAUREGUI